

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00041

Numéro SIREN : 969 201 532

Nom ou dénomination : Ceetrus France

Ce dépôt a été enregistré le 03/02/2020 sous le numéro de dépôt 1863

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE-MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

CEETRUS FRANCE Pascale LANDMANN BUSINESS
POLE LES PRES
18 rue Denis Papin
59650 Villeneuve-d'Ascq

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : Ceetrus France

Numéro RCS : 969 201 532

Forme Juridique : Société anonyme

Numéro Gestion : 2009B00041

Adresse : rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
59170 Croix

1 - Type d'acte : Extrait de procès-verbal

Date de l'acte : 01/10/2019

1 - Décision : Démission(s) d'administrateur(s)

Ce dépôt reçu au greffe le 02/01/2020 a été enregistré par le greffier soussigné le 03/02/2020 sous le numéro 2020R001863 (2020 5179).

Délivré à Lille-Métropole le 3 février 2020

Le Greffier,

CEETRUS FRANCE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 262.502.320 €

Siège social : Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny

59 170 CROIX

RCS Lille Métropole B 969 201 532

SIRET : 969 201 532 00039

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**DU 1^{er} OCTOBRE 2019**

[...]

DEUXIEME RESOLUTION - Questions diverses

Le Conseil d'administration prend acte du décès de Monsieur Jérôme GAYET le 29 Aout 2019 et rend hommage à l'homme qu'il a été et à l'administrateur qui a accompagné le conseil depuis sa nomination le 2 juillet 2015.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'effectuer toutes formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17 heures. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture par le Président et un Administrateur.

Extrait certifié conforme

Le Directeur Général

